

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Présence d'un Représentant de S. A. S. le Prince Souverain aux funérailles de S. A. I. et R. la Princesse Lætitia de Savoie Napoléon, Duchesse d'Aoste.
Adresses de vœux à l'occasion de la fête de S. A. S. Madame la Princesse Héréditaire.
Service funèbre à la mémoire des Princes défunts.

PARTIE OFFICIELLE :

Arrêté ministériel approuvant l'augmentation de capital social d'une Société anonyme.
Arrêté municipal concernant le cimetière.

CONFÉRENCES ET CONGRÈS :

Deuxième Conférence Hydrographique Internationale (Suite et fin).

JUSTICE :

Discours prononcé par M. le Premier Substitut Gard à l'audience solennelle de rentrée de la Cour et des Tribunaux (Suite et fin).

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince Souverain s'est fait représenter par Son premier Aide de camp, le Général Roubert, aux obsèques de S. A. I. et R. la Princesse Lætitia de Savoie Napoléon, Duchesse d'Aoste, qui ont eu lieu le 29 octobre à Turin.

La dépouille mortelle placée sur un affût de canon escorté par un escadron de Carabiniers à cheval, a été transportée du Château de Moncalieri à Turin où l'Archevêque de Turin a donné l'absoute à 9 heures du matin devant l'église de la Gran Madre di Dio, en présence du Roi et de la Reine d'Italie, du Prince Héritier, du Prince Louis Napoléon, frère de la défunte, du Duc et de la Duchesse d'Aoste, des Princes Rôyaux, du Comte Fossati Reyneri, Gentilhomme d'honneur de la Duchesse, de MM. di Scalea et Belluzzo, Membres du Gouvernement, et des Autorités locales.

Le corps a été transporté ensuite à la basilique de Superga où, après la Messe royale, il a été inhumé dans un caveau de la crypte souterraine.

Après sa présentation au Roi, le Général Roubert prit part à toutes les cérémonies, accompagné par M. Mella, Consul de Monaco à Turin.

À l'occasion de la fête de S. A. S. Madame la Princesse Héréditaire, M. Eugène Marquet, Président du Conseil National, a fait parvenir à Son Altesse Sérénissime le télégramme suivant :

« S. A. S. Princesse Héréditaire de Monaco,
« Château de Marchais.

« Au nom Conseil National et au mien, adresse
« Votre Altesse, avec assurance notre profond et
« respectueux dévouement, vœux les plus sincères,
« occasion de Sa fête, renouvelant sentiments par
« fait attachement à Famille Princière.

« MARQUET. »

S. A. S. Madame la Princesse Héréditaire a répondu en ces termes :

« M. Marquet, Président Conseil National,
« Monaco.

« Suis sensible vœux formés par Conseil National
« et vous-même. Veuillez exprimer mes remer-
« ciements sincères pour sentiments manifestés par
« Assemblée que présidez.

« CHARLOTTE. »

D'autre part, M. le Maire de Monaco a fait parvenir l'adresse suivante :

« Je prie Votre Altesse Sérénissime recevoir vœux
« sincères bonne fête de Municipalité et Conseil
« Communal en y joignant l'hommage de leur très
« profond et inaltérable dévouement. »

M. le Maire a reçu la réponse ci-après :

« Vous remercie sincèrement pour bons souhaits
« formulés au nom Municipalité et Conseil Com-
« munal ; vous prie leur exprimer combien suis
« touchée. »

Un service funèbre à la mémoire des Princes défunts sera célébré, lundi prochain, 15 novembre, à 10 heures du matin, en la Cathédrale de Monaco.

PARTIE OFFICIELLE**ARRÊTÉS MINISTÉRIELS**

Nous, Ministre d'État de la Principauté,
Vu la demande adressée le 30 septembre 1926,
par M. Jean Palaz, Président du Conseil d'Administration de la Société Monégasque d'Electricité ;

Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires de la dite Société, tenue à Monaco le 30 septembre 1926, décidant l'augmentation du capital social et modifiant les articles 1, 5, 7, 8, 9, 20, 22, 24, 28, 31, 32, 34, 37, 40, 43, 44, 45, 47, 48, 50 et 53 des Statuts ;

Vu les Ordonnances Souveraines des 5 mai 1895, 17 mai 1907 et 10 juin 1909 ;

Vu la Loi n° 71, du 3 janvier 1924 ;

Vu la délibération, en date du 13 octobre 1926, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

Est approuvée la résolution de l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires de la Société Monégasque d'Electricité, en date du 30 septembre 1926, portant le capital social de la somme de 675.000 francs à la somme de 4.050.000 francs.

ART. 2.

Sont approuvées et autorisées les modifications des articles 1, 5, 7, 8, 9, 20, 22, 24, 28, 31, 32, 34, 37, 40, 43, 44, 45, 47, 48, 50 et 53 des Statuts de

la Société Monégasque d'Electricité telles qu'elles résultent du procès-verbal de la susdite Assemblée Générale extraordinaire.

ART. 3.

Les décisions de la dite Assemblée Générale devront être publiées au *Journal de Monaco*, conformément aux prescriptions du dernier alinéa de l'article 16 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mai 1895, modifiée par la Loi n° 71, du 3 janvier 1924.

ART. 4.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le six novembre mil neuf cent vingt-six.

Le Ministre d'Etat,

M. PIETTE.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Nous, Maire de la Ville de Monaco, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 11 juillet 1909, sur la Police municipale ;

Considérant qu'il y a nécessité pour la continuation des grands travaux du cimetière d'effectuer la reprise de la terre commune, faisant face au dépositaire et occupée par les sépultures des adultes, datant du 1^{er} mars 1921 au 31 décembre 1921 ;

Arrêtons :**ARTICLE UNIQUE.**

L'Administration des Pompes Funèbres est autorisée aux termes de sa demande à effectuer la reprise de la terre commune, faisant face au dépositaire et occupée par les sépultures des adultes, datant du 1^{er} mars 1921 au 31 décembre 1921, en vue de la continuation des grands travaux du cimetière.

Monaco, le 8 novembre 1926.

P. le Maire :

Un Adjoint, PIERRE GIOFFREDDY.

CONFÉRENCES ET CONGRÈS

Les travaux de la deuxième Conférence Hydrographique Internationale se sont poursuivis toute la semaine dernière et ont pris fin mercredi 10 novembre, à midi.

Le Contre-Amiral Phaff, élu Président de la Conférence, a dû dès les premiers jours quitter le fauteuil pour raison de santé ; il y a été remplacé par le Vice-Président, le Capitaine de vaisseau Crosley, de la marine des Etats-Unis d'Amérique, qui s'est acquitté de cette tâche délicate avec une

autorité et un tact qui lui ont valu la reconnaissance unanime de l'assemblée.

Samedi, ont eu lieu les élections des trois Directeurs et du Secrétaire Général qui vont présider aux destinées du Bureau Hydrographique International, pendant les cinq années à venir. Les candidats au poste de Directeur étaient :

Le Capitaine de vaisseau Björset, de la Marine norvégienne ; le Capitaine de vaisseau Chrissantis, de la Marine hellénique ; le Contre-Amiral Hooseman, de la Marine allemande ; le Contre-Amiral Niblack, de la Marine des Etats-Unis d'Amérique, directeur en exercice du Bureau ; le Contre-Amiral Phaff, de la Marine néerlandaise, président en exercice du Comité de Direction du Bureau ; le Capitaine de vaisseau Tonta, de la Marine italienne ; l'Ingénieur hydrographe en chef de Vaussay de Blavous, de la Marine française.

L'Amiral Phaff cependant, en raison de son état de santé, avait fait, la veille des élections, retirer sa candidature.

L'Amiral Niblack a été élu Président du Comité de Direction et MM. de Vaussay de Blavous et Tonta, Directeurs.

Le Capitaine de frégate Spicer-Simson, de la Marine britannique, Secrétaire Général du Bureau en exercice et seul candidat à ce poste, a été réélu par acclamations.

Dans les autres séances, qui se sont poursuivies matin et soir sans interruption, la Conférence a examiné les travaux du Bureau pendant les cinq années passées, et a tracé le programme de son action pendant les cinq années à venir ; elle s'est de plus occupée des questions techniques et administratives diverses portées à son ordre du jour.

Le seul répit qu'elle s'accorda au cours de ce labour fut la journée de Dimanche dernier ; le Bureau Hydrographique International avait organisé une excursion à Saint-Raphaël à laquelle de nombreux délégués prirent part et que le mauvais temps de la matinée n'empêcha pas d'avoir un vif succès ; le soir, la Municipalité de Monaco faisait tirer en l'honneur de nos hôtes un feu d'artifice des plus réussis qui fut unanimement apprécié.

En se séparant, la Conférence a tenu à rendre hommage à la courtoise hospitalité dont elle avait été l'objet dans la Principauté, et elle a prié M. Butavand qui était dans son sein le délégué de Monaco, de présenter au Gouvernement Princier l'expression de sa reconnaissance pour les marques de haute estime qu'elle y avait reçues.

Mercredi après-midi, les délégués avaient convié à un thé à l'Hôtel de Paris, les hautes personnalités dont ils avaient été les hôtes au cours des réceptions organisées en leur honneur, ainsi que le personnel du Bureau Hydrographique International et le personnel sténographe et interprète qui avait assuré le service des comptes rendus de la Conférence.

JUSTICE

La Vie académique du Président Rose (1675-1701)

DISCOURS

prononcé par M. le Premier Substitut Gard

(Suite et fin.)

Les deux candidats ayant eu, à la suite du rapport fait par le Directeur, l'agrément du Souverain, l'Académie était convoquée à nouveau, le lundi 2 décembre, pour procéder à l'élection définitive. Ce troisième scrutin était d'ailleurs de pure forme. Ils furent, bien entendu, élus l'un et l'autre. Ajoutons toutefois ce détail que le grand Corneille, arrivé en retard, ne participa qu'à l'élection de Rose. L'abbé Régner-Desmarais, Directeur, se chargea d'aviser les deux nouveaux élus et de s'entendre avec eux pour arrêter le jour où ils seraient reçus. Pour savoir lequel des deux récipiendaires parlerait le premier le jour

de la réception, on mit leurs deux noms dans un chapeau et Benserade, nommé à cet effet, tira le nom de Rose qui, désigné par le sort, devait prendre la parole avant de Cordemoy et se trouvait ainsi succéder à Conrart.

La cérémonie fut fixée au jeudi 12 décembre suivant. Depuis la réception de Perrault en 1671 les séances de réception étaient publiques, mais les femmes n'y étaient point admises ; elles ne devaient l'être qu'au début du 18^e siècle. La Compagnie comprenait ce jour-là 23 membres, dont le ministre Colbert. Quand trois heures eurent sonné, le libraire de l'Académie alla chercher les deux récipiendaires qui se tenaient dans une petite pièce attenante, et les conduisit à leurs places, au bout de la table, en face des officiers, les académiciens étant assis sur les côtés. L'abbé Régner, Directeur, salua les deux élus du chapeau, avec inclinaison de tête, pour les avertir qu'ils pouvaient parler. Le Président Rose se leva, salua l'assemblée, se couvrit et fit son compliment à l'Académie. Son discours terminé, il s'assit et se découvrit. De Cordemoy procéda de même ; puis l'abbé Régner répondit à tous deux. L'académicien Charpentier lut ensuite une pièce de sa composition pour prouver que les inscriptions des monuments que l'on érige à la gloire du Roi et pour la mémoire des grandes actions doivent être en langue française. Ajoutons ces deux détails que les jours de réception, on mettait sur la table de la Compagnie un beau tapis et que le Directeur avait le privilège d'avoir une chaise à bras. La séance fut ensuite levée, après que Mézeray eut distribué les jetons.

Une semaine après, le jeudi 19 décembre, le Président Rose venait pour la première fois prendre part aux travaux de l'Académie. La Compagnie était sur le point de terminer son dictionnaire ; on en était aux dernières lettres de l'alphabet, et le travail de révision allait bientôt commencer.

Dès le début de l'année suivante, l'Académie allait recevoir de Rose une nouvelle preuve de son attachement. A la séance du 27 janvier 1676, il faisait connaître à ses confrères qu'il avait demandé au Roi de vouloir bien accorder quelques places aux Académiciens pour les représentations d'opéras données à la Cour, ainsi que cela se faisait pour les Compagnies Souveraines. Louis XIV avait accueilli favorablement cette demande et avait décidé que six places seraient réservées à l'Académie française. Cette dernière usa de ce nouveau privilège, dès le surlendemain, c'est-à-dire le mercredi 29 janvier. Voici d'ailleurs en quels termes le Secrétaire perpétuel Mézeray raconte le déplacement à Saint-Germain, où se trouvait la Cour, des membres de la Compagnie. « MM. Furetière, Racine, Charpentier, Benserade et Quinault s'étant rendus à Saint-Germain, ils y avaient trouvé M. Rose qui les avait introduits avec toute la facilité qu'ils pouvaient désirer dans la salle des comédies, que là ils avaient trouvé un garde auprès d'un banc, qui leur avait dit qu'il leur gardait six places par ordre du Roi ; que s'y étant assis, on était venu à quelque temps de là leur présenter des fruits et des confitures dans des corbeilles ; qu'ensuite ils avaient vu avec ravissement et admiration représenter l'opéra. Qu'au sortir de là M. le duc de la Feuillade les avait fait conduire dans son hôtel où ils avaient été régalez à souper, et qu'après le souper M. de Benserade les avait pris et menés dans une maison où ils avaient été commodément logés. » A la séance suivante, l'Académie adressa au Président Rose ses très vifs remerciements.

La première élection académique à laquelle Rose devait prendre part, eut lieu le 3 décembre de la même année, à la suite du décès de Desmarets. Le choix de l'Académie se porta sur un magistrat fort distingué, Jean-Jacques de Mesmes, Comte d'Avaux, Président à mortier au Parlement de Paris.

Le 6 juillet 1678, le décès du Conseiller d'Etat Jacques Esprit, qui depuis plus de trente ans n'était venu à l'Académie, produisait une nouvelle vacance. Le futur archevêque de Rouen, l'abbé Colbert, fils du ministre de Louis XIV, fut élu le 18 août. Il n'était âgé que de 24 ans ; on entraînait alors fort jeune à l'Académie. Le Président Rose qui s'était intéressé à cette élection, fut chargé par ses confrères d'en faire rapport au Roi et d'obtenir l'agrément du Souverain.

On sait que l'Académie a, à sa tête, trois officiers, le Directeur, le Chancelier et le Secrétaire perpétuel. Tandis que le dernier est élu pour sa vie durant, les deux premiers sont désignés par le sort et seulement pour un trimestre. A ces fins, au début de chaque trimestre, on mettait dans une boîte autant de ballottes blanches qu'il y avait d'académiciens présents. Une de ces ballottes était marquée d'un point noir et une autre de deux ; la première servait à désigner le Directeur, la seconde le Chancelier. Au début de cette même année 1678, le Président Rose s'était vu confier pour la première fois les fonctions de chancelier. Il devait l'être encore à cinq reprises différentes en 1679, 1687, 1689, 1691 et enfin en 1700. Si l'on en juge par l'extrait ci-dessous d'une lettre de Perrault à Huet, du 1^{er} juillet 1689, Rose ne devait pas être un chancelier très commode. « Je voudrais bien, Monsieur, écrit Perrault, pouvoir vous mander quelques nouvelles de l'Académie, mais il n'y a rien de nouveau à son égard. Demain expirera la magistrature de M. Corneille, le plus débonnaire de tous les directeurs, et celle de M. Rose, le plus vigoureux et le plus rigide des chanceliers qu'elle aura jamais. » Cette fonction de chancelier lui valut l'honneur, en 1679, de haranguer Louis XIV au nom de la Compagnie. Cela lui était bien dû, puisque nous savons que c'est sur son initiative que le Souverain avait conféré ce privilège à l'Académie française. Depuis son élection, Rose avait eu l'occasion, à diverses reprises, de se joindre à ses confrères pour aller haranguer le Roi. C'étaient le 12 juillet 1676 après la Campagne des Flandres, le samedi 12 juin 1677 sur l'heureux retour et la glorieuse campagne de Louis XIV et le lundi 25 avril 1678 après la prise des villes de Gand et d'Ypres.

C'est à la date du 23 mai 1679, après les traités de Nimègue, que Rose prononça sa harangue au Roi sur la paix. Ce jour-là les académiciens, au nombre de 29, s'étaient rendus à Saint-Germain-en-Laye, où se trouvait la Cour. Ils s'assemblèrent dans l'appartement de l'évêque d'Orléans, où vinrent les chercher de Saintôt, Maître des cérémonies, et Martinet, aide des cérémonies, pour les conduire à l'audience du roi. En tête marchait l'abbé Galois, directeur, et le Président Rose, chancelier, le premier à droite et le second à gauche. Ils étaient suivis de Mézeray, secrétaire perpétuel, et de tous les autres académiciens présents qui marchaient deux à deux suivant l'ordre de leur réception. A la porte de la Chambre du Roi, ils trouvèrent le ministre Colbert qui les introduisit et les présenta à Louis XIV. Rose fit une première révérence en apercevant le Souverain, une seconde en s'avançant et une troisième en s'arrêtant. A chacune de ces révérences, le roi ôta son chapeau, puis il s'assit dans son fauteuil ayant auprès de lui le Dauphin, les princes de Conti et de la Roche-sur-Yon et toute la Cour. Louis XIV écouta la harangue de Rose avec la plus grande attention et dans le plus profond silence, ayant dit tout haut, au début de l'audience, que le moindre bruit ne lui plairait point. La harangue finie, il remercia les académiciens de leur zèle et les assura de sa bienveillance. Puis, s'adressant personnellement à Rose, il lui dit : « J'ai encore mieux vu votre cœur que votre esprit dans le discours que vous venez de me faire. » La Compagnie fut ensuite reconduite, par les maîtres de cérémonies, dans

l'appartement de l'évêque d'Orléans, de la même façon qu'à l'arrivée.

Quelques mois plus tard, il devait se joindre à ses confrères pour aller haranguer la reine d'Espagne qui était alors en visite à la Cour. L'Académie devait encore à trois reprises différentes, pendant la vie de Rose, haranguer le Roi, une première fois le 28 août 1683, après le décès de la reine, une seconde fois le 12 mai 1690, après la mort de la Dauphine, et enfin le 5 mai 1691, après la conquête de Mons.

Dans le courant de l'année 1679, Rose prenait part, le 8 avril, à l'élection de l'abbé Lavau et le 10 juillet suivant à celle de son collègue du Cabinet du Roi, Louis de Verjus, Comte de Crécy. Pour ces élections on fit usage pour la première fois d'une machine très ingénieuse inventée pour les scrutins par Perrault et qui avait été offerte par ce dernier à l'Académie dans le courant du mois de mars précédent.

En 1681, Rose vota pour Nicolas Potier, seigneur de Novion, Premier Président au Parlement de Paris, lequel fut élu à l'unanimité.

Deux ans plus tard, l'élection de La Fontaine allait soulever un incident. Après s'être vu préférer l'abbé Dangeau et après l'élection de l'avocat Barbier d'Aucour, La Fontaine fut élu le 15 novembre 1683, en remplacement de Colbert, par 13 voix au premier scrutin et 16 voix au second sur 23 votants, les autres suffrages s'étant portés sur Boileau, qui n'avait pas songé à se présenter à l'Académie, où il comptait beaucoup d'adversaires, mais qui avait cédé au désir de Louis XIV de le voir entrer dans cette Compagnie. Le roi manifesta son mécontentement en retardant son agrément. Mais une place étant devenue vacante à la suite du décès de Bazin de Bezons, Boileau fut élu à l'unanimité le 17 avril 1684. Le roi autorisa alors la réception de La Fontaine. Au moment de la première élection, Rose prit parti pour Boileau contre La Fontaine.

Cette même année, il vota pour Thomas Corneille qui fut élu en remplacement de son frère Pierre Corneille, ainsi que pour Bergeret, avocat général au Parlement de Paris, qui succéda à de Cordemoy. A la séance où ces deux académiciens furent reçus, le 2 janvier 1685, Benserade lut une pièce de deux cents vers environ sur les membres composant à ce moment l'Académie. Voici les trois vers concernant Rose :

Rose n'est pas malhabile ;
Et qui remplit mieux que lui
Sa place et celle d'autrui ?

La vie calme de l'Académie allait être bientôt troublée par l'incident Furetière. Ce dernier avait obtenu, le 24 août 1684, un privilège du grand sceau pour l'impression d'un dictionnaire universel d'arts et de sciences, mais on l'accusa d'avoir subrepticement ajouté à ce titre « tous les mots français tant vieux que modernes ». L'Académie, de son côté, craignant l'infidélité des copistes employés à transcrire les cahiers de son propre dictionnaire, avait, dès le 28 juin 1674, obtenu en sa faveur, un privilège signé en commandement, c'est-à-dire par un ordre exprès du roi.

Lorsque l'Académie apprit que l'on commençait à imprimer le dictionnaire de l'abbé Furetière, elle s'émut et décida de convoquer ce dernier à une assemblée extraordinaire. Furetière ne vint pas et ne voulut pas céder, malgré l'intervention de ses amis d'enfance Racine, La Fontaine et Boileau, et celle, toute bienveillante, du Directeur, le Premier Président de Novion. Déclaré plagiaire, Furetière voyait, le 22 janvier 1685, l'Académie prononcer son exclusion pour avoir commis une action indigne d'un homme d'honneur. Rose qui était présent vota l'exclusion et fut chargé par ses confrères d'aller rendre compte au roi de la décision de l'Académie. Il s'acquitta de sa mission et le 27 janvier faisait

connaître à l'Académie que Louis XIV demandait quelques éclaircissements. Un mémoire fut rédigé et remis au Souverain à Versailles le 9 février par le secrétaire perpétuel Régnier-Desmarais et le président Rose. Le 9 mars suivant, l'Académie obtenait un arrêt du Conseil qui supprimait le privilège de Furetière. Ce dernier chercha à se venger de l'Académie en publiant contre elle un nombre considérable de factums.

L'Académie eut encore recours aux bons offices de Rose, toujours au sujet du dictionnaire de Furetière, qui avait été imprimé en Hollande et qu'un libraire de Paris cherchait à faire entrer en France, au mépris de l'arrêt rendu en faveur de l'Académie et malgré l'interdiction de faire du commerce avec les hollandais, alors ennemis de l'Etat. Rose intervint auprès de Louis XIV et du Chancelier et des ordres furent donnés pour interdire l'entrée de ce dictionnaire. Le privilège de l'Académie était ainsi sauvegardé. Cette dernière remercia vivement Rose de son attachement à la Compagnie et du service qu'il venait de lui rendre.

Le 2 octobre 1688, pour la première fois depuis son entrée à l'Académie, le sort désignait Rose pour remplir les fonctions de Directeur. Il devait l'être encore trois fois, en 1692, 1695 et en 1699. Pendant ce dernier trimestre de l'année 1688, l'Académie perdit deux de ses membres, Philippe Quinault et l'avocat Jean Doujat. Rose fit part de ces décès à ses confrères à la séance du 29 novembre et selon l'usage fit dire un service le 17 décembre pour Quinault et le 20 décembre pour Doujat. Le 23 décembre suivant, il présida le scrutin pour remplir les deux places devenues vacantes et proclama élu l'abbé Renaudot et Caillières, qui était comme lui Secrétaire du Cabinet du Roi. En sa qualité de Directeur, il eut à rendre compte à Louis XIV de cette double élection et obtint son agrément. L'année suivante, il eut encore à obtenir l'agrément du Souverain pour le choix de Coignard, nommé imprimeur et libraire de l'Académie en remplacement de son père.

Après quatre échecs successifs, Fontenelle était élu le 23 avril 1691, en remplacement du Conseiller d'Etat Villayer. Le président ne participa pas à cette élection ; il accompagnait le Roi qui était alors au siège de Mons. Appartenant au parti des anciens, il aurait certainement, s'il avait été présent, voté contre Fontenelle, un des chefs du parti des modernes et donné son suffrage à son concurrent malheureux La Bruyère. Il fut toutefois chargé par le Directeur de l'Académie, l'abbé Testu, qui lui écrivit à cet effet, de demander à Louis XIV s'il agréait ce choix. Racine qui, lui aussi, était hostile à Fontenelle, écrivait à ce sujet à Boileau : « Je suis comme vous tout consolé de la réception de Fontenelle. M. Rose paraît fâché de voir, dit-il, l'Académie *in pejus ruere*. » Dans une autre lettre de Racine, écrite quelques mois plus tard à Boileau, on voit encore le mécontentement, heureusement passager, du Président Rose envers l'Académie, dans le passage suivant : « M. de Cavoye vous fait mille baise-mains, et M. Rose aussi qui m'a confié les grands dégouts qu'il avait de l'Académie jusqu'à méditer même d'y faire retrancher les jetons, s'il n'était, dit-il, retenu par la charité de M. Rose qu'ils ne soient retranchés ? » Rose ne donna aucune suite à son noir dessein, et les jetons survécurent à son accès de mauvaise humeur.

En ce qui concerne La Bruyère, dont nous venons de parler, ce ne devait pas être son seul échec. A l'élection suivante, il n'obtenait que sept voix et était battu par Pavillon, avocat général au Parlement de Metz. Mais après s'être effacé devant la candidature de Fénelon, il était élu le 16 mai 1693 le même jour que l'abbé Bignon. La réception de La Bruyère, à laquelle Rose devait vraisemblablement assister et qui eut lieu le 15 juillet 1693, donna lieu à un nouvel

incident. Quand les académiciens arrivèrent, ils trouvèrent sur leur table l'épigramme suivant, aussi peu flatteur qu'immérité :

Quand pour s'unir à vous, Alcippe se présente,
Pourquoi tant crier haro !
Dans le nombre de quarante,
Ne faut-il pas un zéro ?

Entre temps, Rose avait été, une seconde fois, pendant le troisième trimestre de 1692, Directeur de la Compagnie. A ce titre, il reçut le 13 septembre l'évêque de Nîmes, qui donna lecture à l'Académie des harangues qu'il avait faites au roi et au Dauphin en présentant les cahiers des Etats du Languedoc.

En 1694, l'Académie terminait son dictionnaire commencé depuis bien des années. Rose en avait été nommé réviseur en 1680. Le 24 août 1694 l'Académie allait en corps, y compris Rose, en faire présent au Roi. C'était un livre in-folio en deux volumes. Le Directeur de Tourneil, en le remettant à Louis XIV, terminait ainsi son compliment : « Pourrions-nous, Sire, n'avoir pas réussi ? Nous avons pour gage de succès le zèle attentif qu'inspire l'ambition de vous satisfaire et la gloire de vous obéir. Il nous est donc permis de nous flatter que notre ouvrage explique les termes, développe les beautés, découvre les délicatesses que vous doit une langue qui se perfectionne autant de fois que vous la parlez et qu'elle parlera de Vous. » Le Roi répondit en ces termes : « Messieurs, voici un ouvrage attendu depuis longtemps. Puisque tant d'habiles gens y ont travaillé, je ne doute point qu'il ne soit très beau et fort utile pour la langue. Je le reçois agréablement, je le lirai à mes heures de loisir et je tâcherai d'en profiter. » Après cette audience, l'Académie présentait tour à tour son dictionnaire à la reine d'Angleterre, qui se trouvait alors à la Cour, aux Princes et aux ministres. Ce jour-là, au nom de l'Académie, Tourneil prononça une trentaine de discours.

Redevenu Directeur en avril 1695, Rose présida le scrutin qui, le 16 mai suivant, assura l'élection de l'abbé Clérembault, en remplacement de La Fontaine. Conformément au règlement, il fut chargé de recevoir le récipiendaire quand, le 23 juin, il vint adresser son compliment à l'Académie.

Deux ans plus tard, l'Académie appelait dans son sein Louis Cousin, Président à la Cour des Monnaies. Ce dernier fut élu par 25 voix sur 26 votants. Seul le Président Rose vota contre lui et donna son suffrage à l'abbé Genest. Le candidat de Rose devait être plus heureux à l'élection suivante ; il fut élu en effet en 1698 en remplacement de l'abbé Boyer.

Le 3 septembre 1700, Rose venait d'entrer dans sa 86^e année. Le samedi 11 septembre suivant, il prenait part pour la dernière fois aux travaux de la Compagnie. On travaillait alors à la seconde édition du dictionnaire et on discuta à cette séance si « portelettre » et « portefeuille » devaient ou non prendre un « s » au pluriel.

Il devait mourir le jeudi 6 janvier 1701. A la séance suivante tenue deux jours après par l'Académie, le Directeur Perrault faisait part du décès à la Compagnie, et demandait à quelle date pourrait avoir lieu le service que selon l'usage le Directeur en exercice faisait dire pour chaque académicien mort, à l'église des Carmes des Billettes. Le secrétaire perpétuel Régnier-Desmarais fit alors observer que cette église était si incommode qu'il y aurait lieu d'en changer, et de choisir une autre église plus grande où les membres de l'Académie pourraient avoir des places réservées en dehors de la foule. La proposition de Régnier-Desmarais fut agréée, et le choix se porta sur l'église des Cordeliers où, en fait, le service eut lieu le 14 janvier suivant. L'Académie n'eut pas à regretter cette innovation, elle en fut si satisfaite, que, pour témoigner sa reconnaissance aux pères cordeliers qui avaient

assisté, au nombre de plus de quatre-vingts, au service du Président Rose, elle décida d'augmenter la rétribution qu'elle avait l'habitude de donner. Cette dernière qui était avant de vingt livres, payées par le Directeur, fut augmentée de dix livres, mises à la charge du chancelier.

Le 14 février de la même année, il était remplacé à l'Académie par l'avocat Louis de Sacy, un des habitués du salon de la marquise de Lambert.

Bien des années plus tard, exactement à la séance du mardi 25 août 1778, d'Alembert, secrétaire perpétuel de l'Académie, prononça l'éloge de Rose.

MESSIEURS,

En terminant, permettez-moi, d'adresser au nom de l'assemblée entière réunie en ce jour d'audience solennelle de rentrée judiciaire, les plus respectueux hommages, ainsi que le témoignage renouvelé de notre loyalisme et de notre dévouement, à Notre Auguste Souverain, le Prince Louis II, à LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre, ainsi qu'à Leurs Enfants LL. AA. SS. la Princesse Antoinette et le Prince Rainier.

Au nom de S. A. S. le Prince Souverain de Monaco, Nous requérons qu'il plaise à la Cour, Nous donner acte qu'il a été satisfait aux prescriptions des articles 101 et 102 de l'Ordonnance Souveraine du 18 mai 1909.

Etude de M^e Auguste SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-neuf octobre mil neuf cent vingt-six :

M. Paul WEBER, hôtelier, et M. Eugène WEBER, également hôtelier, fils du précédent ;

Agissant comme seuls membres de la Société en nom collectif existant entre eux, sous la raison sociale *Weber père et fils*, ayant son siège social à Monaco, 5, avenue de la Gare ;

Ont cédé :

A M. Joseph-Louis BIANCHI, hôtelier, demeurant à Beausoleil, maison Bianchi, quartier du Ténac ;

Le fonds de commerce d'hôtel qu'ils exploitaient à Monaco, avenue de la Gare, n° 5, connu sous le nom d'*Hôtel P.-L.-M.*

Avis est donné aux créanciers de MM. Veber, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la dite cession au domicile élu à cet effet par les parties, en l'étude de M^e Settimo, notaire, dans le délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, sous de ne pouvoir critiquer les paiements effectués en dehors d'eux.

Monaco, le 11 novembre 1926.

(Signé :) A. SETTIMO.

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

Par acte sous seing privé, en date du 29 octobre 1926, enregistré, M. NICELLI Eugène, commerçant, demeurant à Monaco, a vendu à M^{me} Cécile RACINE, demeurant à Monaco, le fonds de commerce d'épicerie, comestibles, mercerie, etc., qu'il exploitait au n° 4 de la rue des Açores, à Monaco.

Les créanciers de M. Nicelli, s'il en existe, sont invités à faire opposition sur le prix de vente dans le délai de dix jours à compter du jour de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile élu à cet effet, chez M^{me} Racine, villa Lodi, rue des Moneghetti, à Monaco, sous peine de ne pouvoir critiquer les paiements qui seront faits en dehors d'eux.

Premier Avis

M. DEILA Antoine a vendu à M. NIGIONI Giocondo, demeurant maison Gibelli, Cap-d'Ail, un équipage de voiture de place portant le n° 121.

Faire opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux, au domicile de l'acquéreur.

Premier Avis

M. BAMBUSI Sébastien a vendu à M. PIZZIO Vincent une voiture de place dite victoria portant le numéro 81.

Faire opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux, au domicile de l'acquéreur, 39, rue Plati, Monaco.

AGENCE ROUSTAN
3, boulevard des Moulins, Monte-Carlo.

Cession de Droit au Bail (Deuxième Insertion.)

Par acte sous seing privé, en date du 5 octobre 1926, enregistré, M. J. VASSELON, commerçant, demeurant 25, avenue de la Costa, a cédé à M^{me} veuve CAPPELLETTI, commerçante, demeurant également 25, avenue de la Costa, tous ses droits dans le bail qui lui avait été consenti d'un magasin et de ses dépendances, sis dans l'immeuble de l'hôtel de Russie, à Monte-Carlo, avenue de la Costa.

Avis est donné aux créanciers de M. Vasselon, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu par les parties à l'Agence Roustan, 3, boulevard des Moulins, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 11 novembre 1926.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

D'un acte sous seing privé, en date à Monaco du 8 novembre 1926, enregistré le 8 novembre 1926, folio 64 recto, case 3, il est extrait ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Il est formé une Société en nom collectif entre M. Joseph FABBRINI père, M. Amérigo FABBRINI et M. Sylvain FABBRINI, menuisiers-ébénistes, demeurant à Monte-Carlo, chemin de la Noix, pour l'exploitation d'un fonds de commerce de menuiserie-ébénisterie à Monte-Carlo, au chemin de la Noix.

ART. 2.

La Société aura une durée illimitée à commencer rétroactivement du premier septembre 1926 ; la raison et la signature sociales sont *Fabbrini père et fils* et le siège social sera au domicile du fonds exploité.

ART. 3.

Les affaires sont gérées et administrées par les trois associés. Chacun d'eux aura la signature sociale, mais ne pourra en faire usage que pour les besoins de la Société.

Tout acte en général engageant la Société pour une somme supérieure à trois mille francs devra porter la signature des trois associés.

Monaco, le 10 novembre 1926.

Pour extrait :

(Signé :) FABBRINI.

CRÉDIT MOBILIER DE MONACO

VENTE

L'Administration du Crédit Mobilier a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, le

Mercredi 24 Novembre 1926

de 10 h. à midi et de 14 h. à 17 h., dans la salle des ventes du Crédit Mobilier, 15, avenue des Fleurs, Monte-Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant le mois de juillet 1925, non dégagés ou renouvelés, consistant en : bijoux, brillants, perles, pierres précieuses, montres, argenterie et objets divers.

La Revue Bleue

Sommaire du 6 novembre 1926.

Lafcadio Hearn : Impressions Martiniquaises d'autrefois. — Maurice Muret : La Septième Assemblée de la Société des Nations : Impressions d'un Témoin. — Maurice Mignon : Dante et Saint François d'Assise. — André Lamandé : Portraits d'Ecrivains : Ernest Joubert. — Raoul Stephan : La Cathédrale engloutie, nouvelle. — L. Dumont-Wilden : La Politique étrangère : La Stabilisation du Franc belge. — Lucien Maury : Les Œuvres et les Idées : Charles Morice. — Gaston Rageot : Le Théâtre : Comédies en vers et en prose. — Camille Meillac : Enquête : La Diffusion du Livre et la Critique. — Gaston Choisy : A travers les Revues étrangères. — Les Livres nouveaux. — La Quinzaine politique. — Borivoïé B. Mirkovitch : Bulletin serbo-croate-slovène. — Bulletin letton. — Bulletin maritime.

BULLETIN

D.R.S.

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 2 novembre 1925. Un livret de petit dépôt au porteur de la Banca Commerciale Italiana (France), portant le n° 838.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 20 novembre 1925. Une Action de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 17043 ; et neuf Cinquièmes d'Actions de la même Société portant les numéros 22191, 28961, 28962, 33712, 38949 à 38951 inclus, 55089.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 25 mars 1926. Dix-sept Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 18652 à 18656 inclus, 64314, 64320 à 64323 inclus, 165791 à 165797 inclus.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 7 avril 1926. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 917, 4665, 6887 et 19418.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 12 mai 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 35225.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 14 juin 1926. Un livret de petit dépôt au porteur de la Banca Commerciale Italiana (France), portant le numéro 433.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 30 juin 1926. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 10487 et 36095.

Exploit de M^e Charles Soccac, huissier à Monaco, en date du 4 août 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 22566.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 1^{er} octobre 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 36613.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 21 octobre 1926. Six Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 13354, 305303, 306730, 348772 à 348774 inclus.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 4 mars 1926. Deux Actions de la Société de l'Hôtel de Paris à Monte-Carlo, portant les numéros 717 et 25558.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 9 mars 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38951.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 mars 1926. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 38950 et 55089.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 12 avril 1926. Dix Actions de la Société de l'Hôtel de Paris à Monte-Carlo, portant les numéros 4141, 4142, 8879, 8880, 10555, 15676 à 15680 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 4 mai 1926. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 28961, 28962 et 33712.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 14 juin 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 22556.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 30 septembre 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38961.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

Le Gérant : LOUIS AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. -- 1926.